

AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT QUI RENTRE SEUL (année 2024)

Je soussigné(e) Mme/ Mr, responsable légal de l'enfant.....,

Né(e) le....., autorise mon enfant à rentrer seul à notre domicile, situé.....

- À partir de 17h30, à la suite de la journée Tickets Loisirs organisée par de l'Oust à Brocéliande communauté
- Suite à la dépose de mon enfant à l'arrêt Tibus sur le circuit organisé par de l'Oust à Brocéliande communauté

En signant cette autorisation, je confirme avoir compris que de l'Oust à Brocéliande communauté n'est plus responsable de mon enfant une fois qu'il a quitté la structure ou qu'il est descendu du Tibus y compris si l'horaire Tibus a été modifié du fait d'aléas organisationnels ou de transport.

Rappels: Les enfants quittant les Tickets Loisirs ou le Tibus à pied doivent être munis d'un gilet jaune. Pour les départs en vélo ou trottinette, le gilet jaune et le casque sont obligatoires.

Cette autorisation est valable tous les jours de fonctionnement du Tickets Loisirs.

Date et Signature du représentant légal